

223C0514
FR0000120107-FS0255

29 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SAVENCIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mars 2023, la société Natixis Investment Managers International¹ (43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Savencia SA dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mars 2023, le seuil de 5% du capital de la société SAVENCIA et détenir, pour le compte dudit FCPE, 709 088 actions SAVENCIA représentant 1 012 988 droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,26% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SAVENCIA sur le marché.

¹ Contrôlée par BPCE. Natixis Investment Managers International déclare agir indépendamment de BPCE qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 14 032 930 actions représentant 23 799 928 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.